

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2025-17

Nombres de conseillers : 11

Présents : 8

Absents : 3

Le 24 avril deux mille vingt-cinq (24/04/2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

Présents : Ms. ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane - PASERO Fabien -

Mmes GUILHON Sylvie - JEANTET LONG Sophie- LAVILLE Marie-Noëlle -- PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) Mme FRANCOIS Johanna -M JAMMES Patrick

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : JAMMES Patrick donne pouvoir à Sylvie GUILHON - Mme FRANCOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle

Secrétaire de séance : SAIMMAIME Isabelle

OBJET : MOTION DE SOUTIEN CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ELUS

Le Conseil Municipal,

Vu la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche suite à la manifestation organisée à Saint Martial le 1er mars 2025 pour dire NON aux violences faites aux élus,

Considérant l'augmentation des violences commises à l'encontre des élus locaux, comme en témoigne la hausse de 32 % des signalements entre 2021 et 2022,

Considérant que les élus locaux sont les premiers maillons de la République et jouent un rôle essentiel dans la cohésion et la solidarité nationales, notamment en période de crise comme ce fut le cas lors de la pandémie de COVID-19,

Considérant que les élus locaux doivent bénéficier de conditions de protection adaptées, similaires à celles des policiers et des gendarmes, en tant qu'officiers de police judiciaire,

Considérant que le gouvernement a lancé le centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus et s'est engagé à durcir les sanctions pénales contre les agresseurs,

Considérant que la loi n°2024-247 du 21 mars 2024 renforce la sécurité et la protection des maires et des élus locaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **ADOpte** la motion ci-jointe, relative aux violences faites aux élus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

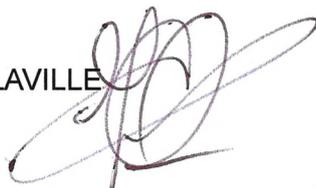
Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

Marie-Noëlle LAVILLE



La secrétaire,

SAIMMAIME Isabelle





Association des Maires Ruraux d'Ardèche
Mairie
07470 Coucouron
Tel 06 13 27 13 56
mairesruraux07@gmail.fr

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 007-210702700-20250425-DELIB202517-DE

Saint-
Martin
sur Lavezon

Nous, soussigné(e)s :

Marie-Noëlle LAVILLE, Maire de la commune de : SAINT MARTIN SUR LAVEZON

Les adjoints,

L'ensemble du conseil municipal de SAINT MARTIN SUR LAVEZON,

Soutenons par solidarité mais avec détermination et conviction la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche suite à la Manifestation organisée à Saint Martial le 1^{er} Mars 2025 pour dire NON aux violences faites aux élus.

A ce titre nous sommes :

- 1/ Solidaires et exprimons un total soutien à nos collègues victimes de menaces, d'insultes, d'intimidations et d'agressions, incompatibles avec l'exercice de notre mandat
- 2/ Fiers d'exercer notre mandat pour l'avenir de notre commune, avec bienveillance et respect mutuel entre élus et concitoyens. Nous exerçons notre mandat au service de l'intérêt général.
- 3/ Clairs et affirmons que le débat d'idées démocratique ne peut s'accommoder de quelconques agressions et demandons à chaque citoyen de défendre ses opinions avec tolérance et sérénité, et dans le respect des valeurs de la République.
- 4/ Fermes et dénonçons, condamnons toutes formes d'agressions envers les élus et devons être entendus lorsque nous sommes ou nos collègues sont victimes de comportements inacceptables de la part de d'administrés ou de quelconques individus.
- 5/ Résolus à exiger un soutien permanent de l'Etat pour faciliter notre action au quotidien.
- 6/ Déterminés et attendons des actes concrets et une protection exemplaire par les autorités compétentes, pour l'exercice de notre mandat et demandons l'application exemplaires des peines prévus par la loi n°2024-247 du 21 Mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux.
- 7/ Engagés et totalement solidaires des actions menées pour dire Non aux violences faites aux élus.

Fait à SAINT MARTIN SUR LAVEZON, le 24 avril 2025

Signature des élus soutenant la motion :